



PACS + carte de séjour vie privée et familiale

Par **Psyche**, le **28/10/2008** à **00:25**

Bonjour,

J'ai une amie étrangère qui après plusieurs années en France en tant qu'étudiante (carte de séjour étudiant), vient de se pacser et comme sa carte arrive à expiration le mois prochain elle veut demander une carte de séjour vie privée et familiale car elle veut rester en France où elle vit avec son ami et où elle a toute sa vie sociale. Elle souhaite ensuite chercher un travail.

A la préfecture on lui a dit qu'il fallait justifier de 2 ans de vie commune alors que que quelques semaines avant on lui avait parlé de 1 an ?

Qu'en ai-t-il réellement ?

Elle a peur de ne pas avoir son titre de séjour!

Merci de votre aide!

Par **jeetendra**, le **28/10/2008** à **08:48**

bonjour, le pacs ce n'est qu'un [fluo]élément d'appréciation [/fluo]pour la délivrance d'un titre de séjour vie privée et familiale, ça ne confère pas un droit automatiquement, cordialement